



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du :	14 Juillet 2024
à :	9h30

Présidence :	M. BOUQUET Maurice
--------------	--------------------

Présents :	MM. CERRAJERO Luc, CROZE Fabien et MONOT Jérôme (DTR)
------------	---

Assiste à la séance	M. GADIER Kévin
---------------------	-----------------

Excusés :	MM. LORENZO Antonio, BRINON Denis et BOUDEBZA Farid
-----------	---

Le Président de la séance, Maurice BOUQUET, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres et en les remerciant de leur présence. Il évoque l'ordre du jour.

Lecture du compte rendu de la réunion du 04/07/2024

L'ordre du jour est abordé :

I. DOSSIERS 2023-2024

SENIORS

CHAMBRAY F.C – R3

La commission,

En sa séance du 23 Mai 2024 , a demandé au club du CHAMBRAY F.C (2) des explications sur la situation de l'encadrement lors de la rencontre du 21 avril 2024 et 05 mai 2024 et constate à ce jour qu'aucun retour n'a été effectué de la part du club,

Par ces motifs et en application des articles 9.2 et 9.3 du Règlement Des Championnats Senior Masculin De Ligue, **décide d'infliger d'une amende de 85€ par match en situation irrégulière**

- **CHAMBRAY F.C :** La commission constate qu'à ce jour le club est **en infraction vis-à-vis du statut des éducateurs pour non-effectivité de la fonction d'entraîneur principal** – Et lui inflige une amende de 85€ par match en infraction – **Soit un total de 170€**

JEUNES :

- Situation Jeunes 2023-2024

- La commission fait un point sur l'encadrement des équipes de jeunes durant la saison 2023-2024.
- La commission après vérification, contrôle des différentes de feuilles matches, procède à la **synthèse des clubs en infraction.**
- Conformément au Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de la Ligue Centre-Val de Loire de football du 12 Juin 2021, clubs ci-dessous en infraction sont sanctionnés du montant prévu. A savoir :
 - Absence d'un BMF désigné ou en formation (attestation), amende : 500 €
 - Absence d'un éducateur certifié du CFF ou en formation de la catégorie, amende : 290 €

NOM DU CLUB	Nom – Prénom éducateur	Diplôme	Sanctions
U18 R2 – CFF3 REQUIS			
AMICALE EPERNON	GRENET Gilles	/	290 €
CS MAINVILLIERS	BECHET Jean-Claude	Module U13 CFI U10-U13	290 €
US LE POINCONNET	CRECHET Gérald	Attestations U13/U15 CFI U10-U13 et U14-U19	290 €
JARGEAU/ ST DENIS	GARCIA Romain	CFF1 – CFI U6 à Seniors	290 €
U16 R1 – BMF REQUIS			
DREUX FC DROUAI	BLONDEL Franck	AS/CFF1	500 €
U16 R2 – CFF3 REQUIS			
FCO ST JEAN DE LA RUELE	Aucun éducateur rattaché		290 €

II. INFORMATIONS GENERALES

Fonctionnement de la Commission :

La Commission du Statut a compétence pour :

- Homologation de tous les contrats, avenants
- Enregistrement des licences techniques (BEF ; BMF)
- Enregistrement des licences : Animateur et Éducateur fédéral
- Veiller à l'application du Statut des éducateurs.
- Tenter de concilier les parties en cas de conflit contractuel
- Statuer sur toutes réclamations

Evolution du Statut de l'Éducateur :

Le Président de la Commission et le Secrétaire de la DTR, présentent les modifications apportées au Statut Fédéral et Régional.

Concernant le Statut Régional, la commission détaille pour rappel l'encadrement des équipes de jeunes soumis à obligation de diplômes.

La Commission rappelle, que les éducateurs qui ne seront pas en conformité avec ce Statut en début de saison, ont la possibilité de s'engager sur l'honneur, à se former durant la saison, afin de répondre à l'obligation.

Pour rappel :

MASCULIN

CATÉGORIE	NIVEAU	OBLIGATION MINIMUM	LICENCE DÉLIVRÉE
 U19 *	NATIONAL U19	TITULAIRE DU DES OU BEES2	TECHNIQUE / NATIONAL
 U19	NATIONAL U19	TITULAIRE DU BEF	TECHNIQUE / RÉGIONAL
 U18	RÉGIONAL 1	TITULAIRE DU BMF	TECHNIQUE / RÉGIONAL
 U18	RÉGIONAL 2	TITULAIRE DU CFF3/COACH JEUNE	ÉDUCATEUR FÉDÉRAL
 U17 *	NATIONAL U17	TITULAIRE DU DES OU BEES2	TECHNIQUE / NATIONAL
 U17	NATIONAL U17	TITULAIRE DU BEF	TECHNIQUE / RÉGIONAL
 U16	RÉGIONAL 1	TITULAIRE DU BMF	TECHNIQUE / RÉGIONAL
 U16	RÉGIONAL 2	TITULAIRE DU CFF3 / COACH JEUNE	ÉDUCATEUR FÉDÉRAL
 U15	RÉGIONAL 1	TITULAIRE DU BMF	TECHNIQUE / RÉGIONAL
 U15	RÉGIONAL 2	TITULAIRE DU CFF2 / COACH JEUNE	ÉDUCATEUR FÉDÉRAL
 U14	RÉGIONAL 1	TITULAIRE DU BMF	TECHNIQUE / RÉGIONAL
 U14	RÉGIONAL 2	TITULAIRE DU CFF2 / COACH JEUNE	ÉDUCATEUR FÉDÉRAL
 U13	RÉGIONAL 1	TITULAIRE DU BMF	TECHNIQUE / RÉGIONAL
U13	RÉGIONAL 2	TITULAIRE DU CFF2 / COACH JEUNE	ÉDUCATEUR FÉDÉRAL
U12	CRITÉRIUM	TITULAIRE DU CFF2 / COACH JEUNE	ÉDUCATEUR FÉDÉRAL

* CLUBS PROFESSIONNELS AVEC CENTRE DE FORMATION

FÉMININ

CATÉGORIE	NIVEAU	OBLIGATION MINIMUM	LICENCE DÉLIVRÉE
 U19F	NATIONAL U19F	TITULAIRE DU BEF	TECHNIQUE / RÉGIONAL
 U18F	RÉGIONAL	TITULAIRE DU CFF3 / COACH JEUNE	ANIMATEUR / ANIMATRICE F
 U15F	RÉGIONAL	TITULAIRE DU CFF2 / COACH JEUNE	ANIMATEUR / ANIMATRICE F

Conformément au Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de la Ligue Centre-Val de Loire de football du 12 Juin 2021, En cas de non-respect de cet engagement en fin de saison sportive, le club se verra sanctionner d'une amende de la somme suivante :

- Absence d'un BMF désigné ou en formation (attestation), amende : 500 €
- Absence d'un éducateur certifié du CFF ou en formation de la catégorie, amende : 290 €

Rappel général

L'obligation d'encadrement pèse individuellement sur les clubs pour chacune de leurs équipes soumises à obligation. L'éducateur ou l'entraîneur doit détenir un diplôme minimum. Le titulaire d'un diplôme supérieur, au sens de l'article 2, à celui exigé, peut répondre à l'obligation d'encadrement de l'équipe dans les conditions énumérées ci-dessous.

L'entraîneur principal a la responsabilité réelle de l'équipe.

A ce titre, il répond aux obligations prévues dans le présent Statut et notamment l'article 1, il :

- 1°- est présent sur le banc de touche,**
- 2°- donne les instructions aux joueurs et autres techniciens dans les vestiaires et la zone technique avant et pendant le match,**
- 3°- répond aux obligations médiatiques (Presse et site internet....)**

Article 14 - Présence sur le banc de touche

A l'issue de la procédure de désignation, les éducateurs ou entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau de bénévolat des équipes soumises à obligation devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles (Championnats, Coupe de France à partir de la compétition propre et Coupe de la Ligue), leur nom et leur numéro de licence étant mentionnés à ce titre sur la feuille de match.

Les sanctions financières applicables en cas de non-respect de l'alinéa précédent sont celles prévues à l'Annexe 2, par match disputé en situation irrégulière.

Après quatre rencontres disputées en situation d'infraction, la Section Statut de la C.F.E.E.F. ou la C.R.S.E.E.F. peut infliger, en sus des amendes, une sanction sportive au club fautif par un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière.

Avant toute application des sanctions financières ou sportives, la C.F.E.E.F. ou la C.R.S.E.E.F. apprécie le motif d'indisponibilité de l'éducateur ou entraîneur.

II. BANC DE TOUCHE

Avenant LFP

US ORLEANS – DARCY Benoit

La commission prend note du mail de la LFP demandant un avis concernant l'avenant de M. DARCY Benoit du club de l'US ORLEANS.

→ Avenant validé de la part de la commission.

Avenants de résiliation ou modification :

TAHRI Zakaria – FC Montlouis – Transmet l'avenant à la Commission du Statut Fédéral

JUDEAU Nicolas – Et.S. La Ville Aux Dames– Validation de l'avenant de modification

LUCEREAU Stevens – SMOC ST Jean de Braye – Validation de l'avenant de résiliation

GOLLION Matheo – A.S. Villemeux S/Eure – Validation de l'avenant de résiliation

CZEKE Jean-Christophe – U.S. Dampierre En Burly– Validation de l'avenant de résiliation

Validation :

CHARBONNIER Clément – A. Football Bouchardais - Validation du contrat

TEFFOT Emilien – Et. Bleue St. Cyr S/Loire – Validation du contrat

BODIVIT Yohann – SMOC ST Jean De Braye – Validation du contra

BERNARD Arthur – U.S. Reuilly– Validation du contrat

LE CORRE Quentin – Racing Club Bû Abondant – Validation du contra

III. COURRIERS CLUBS :

NÉANT

IV. DÉROGATIONS

Art. 12.3 du Statut des Educateurs - Dérogations Par mesure dérogatoire :

a) les clubs accédants à une division pour laquelle une obligation de diplôme directement supérieur (à savoir un niveau de diplôme d'écart) est requise, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe. Cette mesure dérogatoire n'est pas applicable pour les entraîneurs des équipes participant au Championnat de Ligue 1.

c) les clubs participant aux Championnats de National 2, National 3, Régional 1, Régional 2, National U19 et U17, au Challenge National Féminin U19, au Championnat de France Féminin de D1 et de D2, au championnat de France Futsal de D1 et de D2 peuvent, dans le cadre d'une promotion interne, désigner un éducateur titulaire du diplôme immédiatement inférieur à celui normalement requis sous réserve :

- que ledit éducateur ou entraîneur ait exercé en qualité d'entraîneur au sein du club durant les 12 mois précédant la désignation, et :

- qu'il soit inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle selon le cas) en vue de l'obtention du diplôme normalement exigé pour la compétition visée. En cas de non-obtention du diplôme requis à l'issue de la formation, l'entraîneur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation. Ces dérogations ne sont pas automatiques et nécessitent de la part du club souhaitant en bénéficier, le dépôt d'une demande formelle à la Commission Fédérale ou Régionale Section Statut, selon le niveau de compétition disputée par l'équipe concernée.

LUNERY-MEREAU – R3

La Commission décide de prendre contact auprès de l'éducateur et du club avant avis définitif.

ACP TOURS – R2

La Commission décide de mettre en délibérée le dossier avant avis définitif.

V. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (recyclage)

Agenda des prochaines sessions :

<u>THEMATIQUES</u>	<u>DATES</u>
CLIMAT ET COACHING	06 et 07 Septembre 2024 à Orléans
OPTIMISATION PERFORMANCE MENTALE	28 et 29 Octobre 2024 à Châteauroux
VIDEO ET OUILS NUMERIQUES	08 et 09 Novembre 2024 à Châteauroux
LA PREFORMATION	15 et 16 Novembre 2024 à Orléans
ETHIQUE ET INTEGRITE	19 et 20 Décembre 2024 à Châteauroux
LA PREPARATION PHYSIQUE	07 et 08 Février 2025 à Définir
RESPONSABLE TECHNIQUE CLUBS	17 et 18 Février 2025 à Définir
SPE ATT/GARDIENS DE BUTS	20 et 21 Mars 2025 à Définir
RESPONSABLE ECOLE DE FOOT	04 et 05 Avril 2025
FUTSAL	22 et 23 Mai 2025 à Orléans

Les modalités d'inscription :

L'Educateur peut s'inscrire directement via son compte FFF :

<https://maformation.fff.fr/formation/96-formation-continue-de-niveau-4-et-5-bmf-bef.html>

Si c'est le club qui prend en charge les frais d'inscription, les pré-inscriptions doivent être faites via Portail Club :

<https://portailclubs.fff.fr>

VI. ENREGISTREMENT LICENCE « TECHNIQUE REGIONALE »

Rappel pour les licences éducateurs :

- Le certificat médical est valable pour une durée de 3 saisons pour tous les éducateurs (en fonction des réponses à l'auto-questionnaire médical).
 - L'attestation d'honorabilité est obligatoire pour les éducateurs sous convention bénévole.
- a. La Commission donne un avis favorable à l'enregistrement des licences « Technique Régionale » de :

BRANDAO VICTOR - A. S. Chabris Football
TAUZIN CEDRIC - A. Salbris Sp.
BRANCOURT PIERRICK - A.S. Baccon Huisseau
BOUTANTIN ALEXANDRE - A.S. Chanceaux S/Choisille
HAMON JONATHAN - A.S. Chanceaux S/Choisille
LARCHER MATHYS - A.S. Chanceaux S/Choisille
PEURIEN BRIAN - A.S. De La Vallee Du Lys Pont
MZE NASLY - A.S. Des Portugais Bourges
PERROT CYRIL - A.S. Des Portugais Bourges
GUENIN JEREMY - A.S. St. Germain Du Puy
VERRIER VALENTIN - A.S. St. Germain Du Puy
PARLAK MOUSSA - A.S. Tout Horizon Dreux
CAILLARD FABIEN - A.S.L. Orchaie
PINEAU BERTRAND - A.Sp.J. La Chaussee St Victor
PINSARD THOMAS - A.Sp.J. La Chaussee St Victor
DERON CHRISTOPHE - Am. Epernon
PLET MAXIME - Am.S. Nogent Le Rotrou
DOYEN MAXIME - Athletic Club De Chambord
DUVEAU QUENTIN - Av. St. Amand Longpre
DOMINIQUE TANGUY - Avant Garde Boigny Checy Mardie
EVUORT EMERIC - Avant Garde Boigny Checy Mardie
LEFEVRE FABIEN - Avant Garde Boigny Checy Mardie
ROBERT NICOLAS - Avant Garde Boigny Checy Mardie
SANCHEZ FLORENT - Avant Garde Boigny Checy Mardie
CHENE DAVID - Avoine Olympique Chinon Cinais
APARICIO MATHIAS - Blois F. 41
CANCE AUBIN - Blois F. 41
CREUZET PIERRE - Blois F. 41

FERTASSI NASSIM - Blois F. 41
TERCINET FABRICE - Blois F. 41
HAMOUDI RAIAN - Bourges Football Club
BAUDOIN BRUNO - C.Am. Montrichard
CASSONNET JEAN PIERRE - C'chartres Football
DERON UGO - C'chartres Football
EDMOND CLEMENT - C'chartres Football
GIRARD AXEL - C'chartres Football
NATIER DAVID - C'chartres Football
RODRIGUES DANIEL - C'chartres Football
SOUIYYAH HAKIM - C'chartres Football
TOURNE FRANCOIS - C'chartres Football
ADDA BOUHADDA ABDELHAMID - Cerc.MI Post.Scol.J Ferry Fleury
NGIKAMA DONOVAN - Cerc.MI Post.Scol.J Ferry Fleury
SAKHO KARAMOKO - Cerc.MI Post.Scol.J Ferry Fleury
DE FREITAS RIBEIRO BAPTISTE - Cher Sologne Football
FAUSTINO MEDEIROS CEDRIC - Cher Sologne Football
LIMET FLORIAN - Cher Sologne Football
BAILLY GUILLAUME - Dammarie Foot Bois Gueslin
RAPHAEL JEAN CHRISTOPHE - Dammarie Foot Bois Gueslin
ROSARIO MATHEO - Dammarie Foot Bois Gueslin
DAULOIR JEREMY - Diables Rouges Selles St Denis
PERREAU ANTHONY - Diables Rouges Selles St Denis
MILLON MATHIEU - Ent.S. Aubigny S/Nere
BONNIN VINCENT - Ent.S. Justices Bourges
DUMAST GUILLAUME - Ent.S. Maintenon Pierres F.
QUEVILLON FLORIAN - Ent.S. Nogent Le Roi
FESNEAU MAXENCE - Entente Sportive Naveil Thoré Villiers Azé Lunay
BODET ALEXANDRE - Et. Bleue St. Cyr S/Loire
BOUAB YUCEF - Et. Bleue St. Cyr S/Loire
DIAWARA IDRISSE - Et. Bleue St. Cyr S/Loire
GARANGER QUENTIN - Et. Bleue St. Cyr S/Loire
GILLES ALEXANDRE - **ET. BLEUE ST. CYR S/LOIRE**
RUULT MAXIME - Et.S. Oesienne Notre Dame D'oe
KIAKU YOURI - Et.S. Villebarou
MENARD YANN - Etoile Sportive Trouy
PELLETIER YVON - F. C. Avord
CORBIN JASON - F. C. De Montlouis
LAPORAL LEWIS - F. C. De Montlouis
MULUMBA NOAH - F. C. De Montlouis
LAOUAR SOFIAN - F.A. St. Symphorien Tours
YOUNG PING - F.A. St. Symphorien Tours
FARAS HICHAM - F.C. De L'ouest Tourangeau 37
SALMON AYMERIC - F.C. De L'ouest Tourangeau 37
BOUDAUD MEHDI - F.C. Deolois Deols
BOULABIAR WALID - F.C. Drouais Dreux
HUMO DAVID - F.C. Fussy St Martin Vignoux
MOTHU BASTIEN - F.C. Gatine Choisilles
EDMOND JEREMY - F.C. Luce Ouest
MARTIN CHRISTOPHER - F.C. Luce Ouest
PELTIER VINCENT - F.C. Luce Ouest

FRISCH MICHAEL - F.C. Mandorais
PERROUIN MAXENCE - F.C. MI Ingre
DUPUIS PASCAL - F.C. St. Doulichard
DALLAINE MARVIN - F.C. St. Jean Le Blanc
GITTON HUGO - F.C. St. Jean Le Blanc
JEANSON MAURIN HUGO - F.C. St. Jean Le Blanc
LAVIGNE ARNAUD - F.C. Val De Cher 37
ROBINET MAXIME - F.C.Pays Montresorois
VIDAL BERTRAND - F.C.Pays Montresorois
DURAND HUGO - Foot Sud 41
PASDELOUP DONOVAN - Foot Sud 41
CLEMENT RICHARD - Football Club Etoile De Châteauroux
DRUX JONATHAN - Football Club Pays Langeaisien
BRUNEL FABRICE - Gazelec S. Bourges
PAQUET LOUIS - Gazelec S. Bourges
THIBAUT CYRIL - Gazelec S. Bourges
ANTONIO RICARDO - J3 Sp. Amilly
ENNADI MOHAMMED - J3 Sp. Amilly
SALHI FOUED - J3 Sp. Amilly
SQUARE SEKOU - J3 Sp. Amilly
CESCA NINO - La Berrichonne De Chateauroux
THOUVIGNON PATRICK - La Berrichonne De Chateauroux
BOUCHETAL MICKAEL - Loches A.C.
MARAFFON KEVIN - Loches A.C.
BAUWENS NICOLAS - Luisant A.C.
CLINCHAMPS DAVID - Luisant A.C.
HURAUULT CHRISTOPHE - Luisant A.C.
BOUVET THEO - Neuville Sports
BOURGAULT LUDOWIC - O.C. Chateaudun
MAULNY DIDIER - O.C. Chateaudun
DIAS ANTUNES CRISTOVAO - R. La Riche Tours
MARTIN ALEXANDRE - Racan Football Club
BARKALLAH TIEFFAINE - Rev.S. Patay
CHARBONNEAU DOMINIQUE - S. C. Malesherbois Football
MENSAH WILLIS - S. C. Malesherbois Football
SOLTANI MAHFOUD - Saint Georges Descartes
PETITJEAN STEPHANE - Sp.A. Issoudun
DUPIN CAMILLE - Sp.C. Azay Le Rideau /Cheille
JELIC STEPHANE - Sp.C. Massay
JONARD JOHN - Sp.L. Chaillot Vierzon
DAVID MARIUS - St. Pryve St Hilaire F.C.
BARKALLAH NOELLYANN - Ste Mle O.C. St. Jean Braye
LEITE BRUNO - Ste Mle O.C. St. Jean Braye
LUKOMBO JORDY - Ste Mle O.C. St. Jean Braye
PIQUEMAL JULIEN - Ste S. La Solognote Souesmes
HAKAOUI IBRAHIM - Tours F.C.
GRIZONNET REMI - U. S. Argenton Le Pechereau
LEROY THIERRY - U. S. Argenton Le Pechereau
PUZELA JOSE - U. S. Poilly-Autry
CATHERINEAU ALEXIS - U.S. Aigurande
AZEVEDO QUENTIN - U.S. Chateauneuf S/Loire

VACAS GUILLAUME - U.S. Chateauneuf S/Loire
EDJA SANDRO JEAN DIDIER - U.S. Cloyes Droue
KAIHA JULIEN - U.S. Cloyes Droue
RAT YANNICK - U.S. Dampierre En Burly
TANCHOT MICHAEL - U.S. La Chapelle St Mesmin
ALLAL HOCINE - U.S. Le Poinconnet
DELALANDE HUGO - U.S. Le Poinconnet
DEMAY ABDELOUWAHED - U.S. Le Poinconnet
GODIN REMY - U.S. Le Poinconnet
FONTAINE SAMUEL - U.S. Lorris
POIRON CORENTIN - U.S. Lorris
GUILLONNEAU VINCENT - U.S. Mer
MEIARIN DIT MEORINI VINCENT - U.S. Mer
ROUSVOAL THOMAS - U.S. Mer
CHERY LAURENT - U.S. Mle Olivet
GABORIT GATIEN - U.S. Montgivray
BEAUJON DAMIEN - U.S. Municipale Saran
DESMONS JOHAN - U.S. Municipale Saran
DUGALLEIX FABIEN - U.S. Municipale Saran
LORY SEBASTIEN - U.S. Municipale Saran
REYT ADRIEN - U.S. Municipale Saran
RUIZ JEROME - U.S. Municipale Saran
ABBEY DARIUS - U.S. Orleans Loiret Football
BATBY MAXENCE - U.S. Orleans Loiret Football
CHASSELAY KYLLIEN - U.S. Orleans Loiret Football
GARRIGUES HERVE - U.S. Orleans Loiret Football
HEBRI MOHAMED - U.S. Orleans Loiret Football
ROULEAU ANTHONY - U.S. Orleans Loiret Football
THEILLAUMAS LOAN - U.S. Orleans Loiret Football
PENNETIER YOHAN - U.S. Renaudine F.
BOUZAGHOU ICHAM - U.S. St. Cyr En Val
PINTON SEBASTIEN - U.S. St. Florent S/Cher
SAMSON PATRICK - U.S. St. Florent S/Cher
ROGER VANESSA - U.S. Villedieu S/Indre
PRINCET ENZO - U.S. Yzeures Preuilly
HAMELIN CLEMENT - Union Sportive Loire Et Vignes
KHECHIM ADEL - Vierzon F. C.
POUPAT CEDRIC - Vierzon F. C.
CHIPAULT GREGORY - Vineuil Sp.

Afin de connaître la date d'échéance de la validité du recyclage, merci de vous conformer aux indications précisées dans la partie « Educateurs » ➔ « Liste » de Fooclubs .

- b. La Commission décide de mettre en attente l'enregistrement des licences « Technique Régionale » de :

OSAJE NDUBUISI - C.S. Mainvilliers Football – Demande l'Avenant de contrat pour mise à jour

IV. AGENDA des prochaines séances de la CRSEE

- Mardi 20 Aout 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (secretariat@centre.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la Commission
BOUQUET Maurice

Le Secrétaire de séance
CERRAJERO Luc

PUBLIÉ LE 19/07/2024